

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.**

**Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil  
d'arrondissement  
tenue le lundi 6 mai 2019 à 19 h  
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard  
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont  
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau  
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

**ABSENCES :**

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens des services administratifs et du greffe  
Monsieur Daniel Moreau, Directeur de la culture des sports des loisirs et du développement social  
Me Katerine Rowan, Secrétaire d'arrondissement substitut  
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement  
Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement  
Madame Diane Martel, Directrice des travaux publics  
Sergent Cedric Therrien, PDQ 35  
Monsieur Robert Asselin, Bureau accès Montréal

---

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 01

---

**CA19 26 0137**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2019**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

---

**CA19 26 0138**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, à 19 h**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, à 19 h

Adoptée à l'unanimité.

10.02

---

**CA19 26 0139**

**Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 avril 2019, à 11 h**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pausé

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 avril 2019, à 11 h

Adoptée à l'unanimité.

10.03

---

**10.04 - Période d'information des conseillers**

---

**10.05 - Période de questions du public**

Début de la période de questions du public à 19 h 20.

La période de questions prend fin à 20 h 54.

Monsieur François Limoges quitte la salle à 19 h 34 et reprend son siège à 19 h 37.

Reprise de la séance à 21 h 03.

**CA19 26 0140**

---

**Approuver l'énoncé de principes à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal relatif à l'utilisation de la nouvelle place publique située en face du 7075, rue Casgrain**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver l'énoncé de principes à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal relatif à l'utilisation de la nouvelle place publique située en face du 7075, rue Casgrain.

D'autoriser le maire d'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie ledit énoncé de principes.

Adoptée à l'unanimité.

15.01 1186762004

---

**CA19 26 0141**

**Approuver des conventions avec les organismes subventionnés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux dans le cadre de la Politique de l'enfant - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 40 000 \$ pour l'année 2019**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver les cinq conventions entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes suivants, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier, sous réserve de l'approbation par le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social des demandes de soutien qui seront ajustées par les organismes :

Organisme	Nom du projet	Budget recommandé
Centre communautaire Petite-Côte	Lieu de rassemblement informel Parent-Aise	5 200,00 \$
Toxique Trottoir	Ça baigne dans l'Est	13 600,00 \$
Table 5-12 ans de Rosemont	Pour un passage réussi au secondaire	6 600,00 \$
L'Hôte-Maison	CommunauTerre	3 435,00 \$
CRAC	Jeunesse engagée	11 165,00 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions;

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 40 000 \$ aux organismes désignés ci-dessus, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de leur convention respective. Le financement octroyé provient du Service de la diversité sociale et des sports dans le cadre du plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1191663001

---

#### **CA19 26 0142**

**Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « La Maissonette des parents » pour la réalisation du « Camp parents-enfants s'amuse (0-5 ans) » pour l'année 2019 - Octroyer une contribution financière de 5 858 \$ à même le budget de fonctionnement**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver la convention avec contribution financière à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'organisme « La Maissonette des parents » afin de le soutenir dans la réalisation du « Camp parents-enfants s'amuse (0-5 ans) » pour l'année 2019.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière.

D'octroyer à cet effet à l'organisme « La Maissonette des parents » une contribution financière de 5 858 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1193318002

---

#### **CA19 26 0143**

**Approuver trois conventions avec contributions financières avec les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la réalisation de projets d'occupation de milieu dans les parcs qui se dérouleront au cours de l'été 2019 - Octroyer**

**une contribution financière totalisant 42 195 \$ à même le budget de fonctionnement**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver les trois conventions avec contributions financières à intervenir entre l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de les soutenir pour la réalisation de projets d'occupation de milieu dans les parcs, qui se dérouleront au cours de l'été 2019.

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières.

D'octroyer à cet effet à l'organisme « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » une contribution financière de 14 065 \$ et à l'organisme « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » deux contributions financières totalisant un montant de 28 130 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1193318003

---

**CA19 26 0144**

**Approuver des protocoles d'entente avec les organismes fiduciaires Sociétés de développement commercial (SDC) « Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal », « Promenade Masson » ainsi qu'avec « l'Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est », pour la réalisation du projet « Pianos publics de Montréal » pour la saison estivale 2019 - Octroyer une contribution financière totale de 9 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement - Édicter trois d'ordonnances, programmation d'événements publics**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver les protocoles d'entente avec les trois organismes suivants :

- Société de développement commercial Petite Italie - Marché Jean-Talon - Montréal;
- Société de développement commercial Promenade Masson;
- Association des commerçants et professionnels de Beaubien Est;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie, lesdits protocoles;

D'octroyer une contribution financière totale de 9 000 \$ (3 000 \$ par organisme) à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2019-26-028 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., C. O-0,1, article 19), l'ordonnance 2019-26-029 jointe à la présente, permettant l'occupation du domaine public selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2019-26-030 jointe à la présente, permettant de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1193581001

---

#### **CA19 26 0145**

**Approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » pour le soutenir dans la réalisation des préliminaires des Jeux de la rue 2019 - Octroyer une contribution financière maximale de 5 000 \$ à même le budget de fonctionnement**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » afin de le soutenir dans la réalisation des préliminaires des Jeux de la rue 2019;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention avec contribution financière;

D'octroyer à cette fin à l'organisme « Centre communautaire Petite-Côte » une contribution financière maximale de 5 000 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1197769002

---

**CA19 26 0146**

**Ratifier l'octroi d'une contribution financière de 915 \$ pour l'année 2019 à l'organisme « Choeur enharmonique de Montréal » pour la réalisation du Concert LUX aeterna, 10 siècles de requiem en lumières, à l'église Sainte-Bibiane - Autoriser un virement de crédit du compte de surplus de gestion affecté - divers**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De ratifier l'octroi d'une contribution financière de 915 \$ à l'organisme « Chœur enharmonique de Montréal » pour la réalisation du Concert LUX aeterna, 10 siècles de requiem en lumières, à l'église Sainte-Bibiane;

D'autoriser un virement de crédits de 915 \$ du compte de surplus de gestion affecté – divers;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1190081009

---

**CA19 26 0147**

**Approuver un avenant modifiant la convention avec l'organisme « Lange Bleu » pour la gestion d'un programme de subvention à l'utilisation de couches lavables (contrat RPPA17-06058-GG)**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver un projet d'avenant modifiant la Convention initiale de juillet 2017 avec l'organisme « Lange Bleu » afin de le soutenir dans le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables destiné aux familles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit avenant pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la chef de division - communications et adjointe à la direction pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

De permettre une prolongation de l'entente avec l'organisme Lange Bleu jusqu'au 31 décembre 2019;

D'approuver les nouvelles conditions proposées par l'organisme dans la description du Projet et la proposition 2019 afin d'améliorer le service de location de couches lavables.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1170284006

---

**CA19 26 0148**

**Approuver un protocole d'entente avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal (CGMPM) dans le cadre de la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon - Saison 2019**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver un projet de protocole avec la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, relatif à la piétonnisation saisonnière du marché Jean-Talon - Saison 2019.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

De mandater la Direction du développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi du protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1197624003

---

**CA19 26 0149**

**Autoriser un protocole d'entente avec l'organisme « Société de développement commercial Promenade Masson » afin de bonifier la programmation d'activités, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal - Octroyer une contribution financière de 25 000 \$ pour l'année 2019, et autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers (contrat RPPC19-04032-GG)**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver une convention avec contribution financière avec la S.I.D.A.C. Promenade Masson afin de bonifier, de compléter ou d'accomplir de nouvelles actions qui sont complémentaires à celles déjà liées par convention avec la Ville de Montréal;

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ladite convention pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'octroyer le versement d'une contribution financière exceptionnelle d'un montant maximal de 25 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2019, pour la mise en oeuvre de ladite convention;

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De mandater le directeur du Développement du territoire et des études techniques afin d'assurer le suivi de la convention et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1190963003

---

#### **CA19 26 0150**

**Autoriser une dépense totale de 180 280,80 \$, taxes incluses - Accorder un contrat au même montant à « Les Clôtures Arboit inc. » pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro RPPS19-03023-OP / 19-17606 (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 180 280,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois avec option de prolongation, le cas échéant;

D'accorder au seul soumissionnaire « Les Clôtures Arboit inc. » ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 180 280,80 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS19-03023-OP / 19-17606 (1 soumissionnaire);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1196295002

---

#### **CA19 26 0151**

**Autoriser une dépense totale de 147 468,20 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.), » au montant de 134 062 \$, taxes incluses, pour l'ajout de balançoires dans l'aire de jeu 5-12 ans au parc Lafond - Appel d'offres public numéro RPPP18-07054-OP (6 soumissionnaires)**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 147 468,20 \$, taxes incluses, pour l'ajout de balançoires dans l'aire de jeu 5-12 ans au parc Lafond;

D'accorder à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.)», le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 134 062 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat numéro RPPP18-07054-OP (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 13 406,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1198093001

---

### **CA19 26 0152**

**Autoriser une dépense de 134 986 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation de concepts d'aménagement de pistes cyclables sur les rues Saint-Zotique et de Bellechasse et l'évaluation de leurs impacts sur la circulation et le stationnement, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme « FNX-INNOV INC. » - Résolutions CA19 26 0013 et CA19 26 0097**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 134 986 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels, pour la réalisation de concepts d'aménagement de pistes cyclables sur les rues Saint-Zotique et de Bellechasse et l'évaluation de leur impact sur la circulation et le stationnement, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et la firme « FNX-INNOV INC. » - Résolutions CA19 26 0013 et CA19 26 0097;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1194243001

---

### **CA19 26 0153**

**Autoriser une dépense totale de 950 093,04 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Lanco Aménagement inc. » au montant de 863 720,94 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeu 2-5 ans et 5-12 ans au parc Père-Marquette (section sud) - Appel d'offres public numéro RPPP18-07053-OP (6 soumissionnaires)**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 950 093,04 \$, taxes incluses, pour le réaménagement des aires de jeu 2-5 ans et 5-12 ans au parc Père-Marquette (section sud);

D'accorder à « Lanco Aménagement inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment, pour une somme maximale de 863 720,94 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPP18-07053-OP (6 soumissionnaires);

D'autoriser une dépense de 86 372,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1198093002

---

#### **CA19 26 0154**

**Autoriser une dépense de 1 167 223,11 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc.) » au montant de 955 901 \$, taxes incluses, pour la transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau, conduite d'eau à remplacer et électricité pour le parc de la Cité-Jardin - Appel d'offres public RPPP18-09066-OP (4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 1 167 223,11 \$, taxes incluses, comprenant les frais incidents reliés à la réalisation des travaux pour la transformation de la pataugeoire en aire de jeux d'eau, le remplacement d'une conduite d'eau et l'électricité du parc de la Cité-Jardin (RPPP18-09066-OP);

D'accorder à « Techniparc (div. 9032-2454 Québec inc) », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 955 901 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPP18-09066-OP;

D'autoriser une dépense de 143 385,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1190963008

---

#### **CA19 26 0155**

**Annuler l'autorisation de dépense de 80 000 \$, taxes incluses, pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau (contrat RPPS17-07063-OP)**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'annuler l'autorisation de dépense de 80 000 \$, taxes incluses, pour le projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau;

D'autoriser un virement de 80 000 \$, taxes incluses, dans l'enveloppe originale du projet afin que la somme soit affectée à d'autres besoins;

D'annuler le mandat du projet de transformation de la pataugeoire du parc Cité-Jardin en jeux d'eau, de l'entente-cadre numéro 15254, pour les services professionnels des firmes « Archipel architecture inc. », « CBA expert-conseils inc. », « SDK et associés inc. » et « Marchand Houle et associés inc. », (contrat RPPS17-07063-OP).

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1171035016

---

#### **CA19 26 0156**

**Autoriser une dépense de 3 537 049,06 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à « Lesage Excavation » au montant de 2 623 978,71 \$, taxes incluses, pour le remplacement des entrées de service d'eau en plomb, reconstruction de trottoirs, planage de la chaussée et pose d'un revêtement bitumineux (PRR2019-3) - Appel d'offres public RPPV18-09072-OP (4 soumissionnaires)**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 2 623 978,71 \$, taxes incluses, pour le remplacement des entrées de service d'eau en plomb, la reconstruction de trottoirs, le planage de la chaussée et la pose d'un revêtement bitumineux (PRR2019-3);

D'accorder à « Lesage Excavation », le contrat de construction, tel que décrit précédemment, pour une somme maximale de 2 623 978,71 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV18-09072-OP;

D'autoriser une dépense de 262 397,87 \$ (incluant les taxes), à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 393 596,81 \$ (incluant les taxes), à titre de budget de variation de quantités;

D'accorder à « IGF Axiom inc », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 155 075,59 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres RPPS18-01015-OP;

D'accorder à « FNX-Innov inc », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 82 000 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres RPPS18-06046-OP;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.16 1187902001

**CA19 26 0157**

**Autoriser une dépense totale de 115 092,28 \$, taxes incluses - Prolonger le contrat accordé à « Go Cube (9176-7277 Québec inc.) » d'un montant de 111 732,71 \$ taxes incluses pour le service de collecte, d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique, suite aux procédures d'évictions sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour une période d'un (1) an (contrat numéro RPPS18-01010-OP, AO18-16664)**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 115 092,28 \$, taxes incluses, pour le service de collecte, d'entreposage d'effets mobiliers sur la voie publique, suite aux procédures d'évictions sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De prolonger le contrat octroyé à « Go Cube (9176-7277 Québec inc.) » pour un montant de 111 732,71 \$, taxes incluses, à cette fin (appel d'offres numéro RPPS18-01010-OP, AO18-16664);

D'autoriser une dépense de 3 359,57 \$, (incluant les taxes), à titre de budget de contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.17 1196295001

---

**CA19 26 0158**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9044-0744 Québec inc., afin d'aménager un nouveau parc, un terrain situé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué d'une partie de l'ancien lot 1 867 476 du cadastre du Québec, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 197 463 du cadastre du Québec pour la somme de 250 000 \$, plus les taxes applicables. Approuver à cet effet une convention de services professionnels. N/Réf. : 31H12-005-1062-03**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de 9044-0744 Québec Inc., afin d'aménager un nouveau parc, un terrain situé à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, constitué d'une partie de l'ancien lot 1 867 476 du cadastre du Québec, maintenant connu et désigné comme étant le lot 6 197 463 du cadastre du Québec, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

D'imputer une dépense de 250 000 \$, plus les taxes applicables, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel 1176462002. Cette somme est comprise dans la dépense de 6 218 997 \$, taxes incluses, déjà autorisée par la résolution CA17 26 0300;

D'autoriser la signature d'une convention de services professionnels d'un fiduciaire.

Adoptée à l'unanimité.

20.18 1186462002

---

#### **CA19 26 0159**

**Autoriser une dépense totale de 127 500,45 \$ taxes incluses - Prolonger le contrat accordé à « Équipements Stinson Québec inc. » pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée, pour une période d'un an - Contrat numéro RPPS17- 04047-OP / 17-15772 (2 soumissionnaires)**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 127 500,45 \$, taxes incluses pour l'approvisionnement de pièces d'entretien des équipements pour le marquage de la chaussée, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

De prolonger le contrat octroyé à « Équipements Stinson Québec inc. » à cette fin (appel d'offres public numéro RPPS17- 04047-PP);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.19 1197611001

---

#### **CA19 26 0160**

**Autoriser une dépense totale de 390 938,00 \$, taxes incluses - Accorder deux (2) contrats d'une valeur de 195 469 \$ chacun, taxes incluses, à « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) » pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires pour l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et de douze (12) mois respectivement, avec option de prolongation - Appel d'offres public numéro RPPS19-01011-OP / 19-17532, lots 5,1 et 5,2 (1 soumissionnaire)**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 390 938 \$, taxes incluses, pour la location de deux (2) rétrocaveuses avec opérateur, entretien et accessoires pour

l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie pour une durée de huit (8) mois et douze 12 mois avec option de prolongation, le cas échéant;

D'accorder un contrat « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) », seul soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit 195 469 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour des travaux de réfection mineure de trottoir et divers travaux de voirie pour huit (8) mois (750 heures garanties), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 19-17532, lot 5,1 (1 soumissionnaire);

D'accorder un contrat « Location Guay (9154-6937 Québec inc.) », seul soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit 195 469 \$, taxes incluses, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur pour divers travaux de voirie et déneigement pour douze (12) mois (750 heures garanties), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 19-17532, lot 5,2 (1 soumissionnaire);

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.20 1196295003

---

#### **CA19 26 0161**

**Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2019, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 février au 22 mars 2019 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)***

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2019, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 23 février au 22 mars 2019 en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1193879003

---

#### **CA19 26 0162**

**Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)* aux arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord un service de marquage de la chaussée pour la saison 2019**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'offrir, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), aux arrondissements de Saint-Laurent et de Montréal-Nord un service de marquage de la chaussée pour la saison 2019, selon les modalités prévues aux offres de services détaillées jointes au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1197611002

---

**CA19 26 0163**

**Ratification d'une dépense de 316,18 \$ (taxes incluses) pour la participation d'un élu à la Soirée des prix ESTim, le jeudi 2 mai 2019**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De ratifier une dépense de 316,18 \$ taxes incluses pour les frais relatifs à la participation d'un élu à la Soirée des prix ESTim qui se tiendra le jeudi 2 mai 2019, de 16 h 30 à 21 h, à la TOHU :

M. Jocelyn Pauzé, conseiller de la Ville - District de Marie-Victorin;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1197059001

---

**CA19 26 0164**

**Autoriser une dépense de 125 \$, taxes non applicables, pour la participation d'une élue à l'avant-première du documentaire « Rêveuse de villes », présenté le 9 mai 2019**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser une dépense au montant total de 125 \$, taxes non applicables, à même le budget de fonctionnement, pour la participation de madame Christine Gosselin, conseillère du district du Vieux-Rosemont, à l'avant-première du documentaire « Rêveuse de villes », qui sera présenté le 9 mai 2019;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1197059002

---

**CA19 26 0165**

**Autoriser un virement de crédits de 1 365 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de projections en plein air de films documentaires au parc Molson**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 1 365 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de projections en plein air de films documentaires au parc Molson;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe de l'Arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1196955001

---

**CA19 26 0166**

**Offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la construction de 30 dos d'âne sur 10 rues sur le nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAA-2015), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)**

CONSIDÉRANT la modification au *Règlement identifiant les réseaux de voirie artériel et local (02-003)*;

CONSIDÉRANT l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, *métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), la prise en charge de la coordination et de la réalisation des travaux pour la construction de 30 dos d'âne sur 10 rues du nouveau réseau artériel administratif de la Ville (RAA-2015), en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal :

- Saint-Dominique, entre de Bellechasse et Beaubien : trois dos d'âne
- Saint-Dominique, entre Beaubien et Saint-Zotique : trois dos d'âne
- Chabot, entre Rosemont et de Bellechasse : deux dos d'âne
- De Chambly, entre Sherbrooke et Rachel : quatre dos d'âne
- De Chambly, entre Rachel et Mont-Royal : trois dos d'âne
- Mont-Royal, entre Saint-Michel et De Chambly : quatre dos d'âne

- Mont-Royal, entre De Chambly et Bourbonnière : trois dos d'âne
- 2<sup>e</sup> Avenue, entre Saint-Joseph et Laurier : deux dos d'âne
- Laurier, entre d'Orléans et Jeanne D'arc : deux dos d'âne
- 30<sup>e</sup> Avenue, entre Beaubien et Saint-Zotique : trois dos d'âne
- Marquette, entre Drucourt et Beaubien : un dos d'âne

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1197522005

---

#### CA19 26 0167

**Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) » pour le projet d'aménagement d'un parcours sur rue facilitant les déplacements actifs des personnes âgées (Corridor d'autonomie). Confirmer l'engagement de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à payer sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue dudit projet advenant qu'il soit retenu pour un financement du PRIMADA**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'autoriser la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, à déposer une demande d'aide financière au « Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) » pour le projet d'aménagement d'un parcours sur rue facilitant les déplacements actifs des personnes âgées (Corridor d'autonomie);

De confirmer que la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

D'engager la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

De confirmer que la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, tout engagement relatif à ladite demande d'aide financière;

De mandater le directeur de la Direction du développement du territoire et études techniques, si la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, obtient une aide financière pour son projet, pour assurer le suivi de l'exécution dudit projet et la bonne utilisation des fonds octroyés.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1197624004

---

**CA19 26 0168**

**Édicter six ordonnances - Programmation d'événements publics : « Cours du Club de boxe les Titans », « Animation Oasis Bellechasse », « Animation de l'Îlot de la 4e Avenue », « Animation Espace bonheur Masson », « La passion nous rallye! », « Tour du silence », « Ouverture de la saison Junior 2019 », « Semaine québécoise intergénérationnelle », « Classique rustique des Pélicans », « Journée d'ouverture de la saison 2019 », « Course pour les femmes », « Défi Triple Jeu 2019 », « Tournoi de Baseball Rosemont Midget 2019 », « Ciné-parc Dante », « Concert Campbell », « Indiscrétions publiques », « Vuela Vuela », « Foire commerciale ma Plaza se transforme », « Ciné-été », « Amarkkalam », « Championnat régional de Baseball Rosemont 2019 », « Remise des trophées de la saison 2019 » et approuver une entente avec La ligne d'arrivée**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance 2019-26-031 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance 2019-26-032 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2019-26-033 jointe à la présente, permettant le ralentissement temporaire de la circulation selon le trajet, la date et l'horaire de l'événement indiqué dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance 2019-26-034 jointe à la présente, permettant la fermeture de rues selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (01-279, article 521, par. 5), l'ordonnance 2019-26-035 jointe à la présente, permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance 2019-26-036 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'approuver l'entente entre la fondation La ligne d'arrivée et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la tenue de l'événement « La Chococourse 5K »;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1190081007

**CA19 26 0169**

**Édicter une ordonnance dans le cadre de l'objectif « Vision Zéro » pour le retrait de 44 places de stationnement tarifées positionnées à moins de 5 mètres à différentes intersections là où la circulation convergent vers celles-ci, sur l'ensemble du territoire**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De retirer les places tarifées sur les rues suivantes:

1° Sur la rue Bélanger:

- a. #RD153, située sur le côté sud, entre les l'avenue Papineau et la rue Cartier;
- b. #RD162, située sur le côté sud, entre les l'avenue Papineau et la rue Cartier;
- c. #RD163, située sur le côté sud, entre les rues Cartier et Chabot;
- d. #RD182, située sur le côté sud, entre les rues Chabot et de Bordeaux;
- e. #RD183, située sur le côté sud, entre la rue de Bordeaux et l'avenue De Lorimier;
- f. #RD193, située sur le côté sud, entre les avenues De Lorimier et des Érables;
- g. #RD199, située sur le côté sud, entre les avenues De Lorimier et des Érables;
- h. #RD202, située sur le côté sud, entre l'avenue des Érables et la rue Sagard;
- i. #RD229, située sur le côté sud, entre les rues des Écores et Louis-Hébert;
- j. #RD262, située sur le côté sud, entre les rues D'Iberville et Molson;
- k. #RD140, située sur le côté nord, entre les rues de la Roche et Normanville;
- l. #RD141, située sur le côté sud, entre les rues de la Roche et Normanville;
- m. #RD128, située sur le côté sud, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue de La Roche;
- n. #RB186, située sur le côté sud, entre les rues Drolet et Saint-Denis;
- o. #RB170, située sur le côté nord, entre les rues Drolet et Saint-Denis;
- p. #RA222, située sur le côté nord, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;
- q. #RB214, située sur le côté sud, entre les rues Saint-Denis et de Saint-Vallier;
- r. #RD227, située sur le côté sud, entre les rues Louis-Hémon et des Écores;

2° Sur la rue Beaubien Est:

- a. #RB333, située sur le côté sud, entre la rue de Saint-Vallier et l'avenue de Chateaubriand;
- b. #RB748, située sur le côté nord, entre les rues Saint-André et Boyer;

3° Sur la rue Beaubien Ouest:

- a. #RC180, située sur le côté sud, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;

4° Sur la rue Dante :

- a. #RA247, située sur le côté nord, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;

5° Sur la rue Jean-Talon Est :

- a. #RB142, située le côté sud, entre la rue Boyer et l'avenue Christophe-Colomb;
- b. #RB128, située sur le côté sud, entre les rues Saint-Hubert et Saint-André;
- c. #RB114, située sur le côté sud, entre les rues Drolet et Saint-Denis;
- d. #RB102, située sur le côté sud, entre les rues Drolet et Saint-Denis;
- e. #RA120, située sur le côté sud, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien;
- f. #RA111, située sur le côté sud, entre la rue Saint-Dominique et l'avenue Casgrain;

6° Sur la rue Jean-Talon Ouest :

- a. #RA110, située sur le côté sud, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark;

7° Sur la rue Saint-Zotique Ouest :

- a. #RC122, située sur le côté nord, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;
- b. #RC110, située sur le côté nord, entre les rues Saint-Urbain et Clark;

8° Sur le boulevard Saint-Laurent :

- a. #RA381, située sur le côté est, entre l'avenue Mozart et la rue Bélanger;

9° Sur l'avenue Mozart Est :

- a. #RA200, située sur le côté nord, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;
- b. #RA201, située sur le côté sud, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Dominique;

10° Sur l'avenue Mozart Ouest :

- a. #RA189, située sur le côté sud, entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent;

11° Sur la rue Masson :

- a. #RD316, située sur le côté sud, entre la rue Molson et la 1<sup>e</sup> Avenue;
- b. #RD341, située sur le côté sud, entre la 2<sup>e</sup> Avenue et la 3<sup>e</sup> Avenue;
- c. #RD458, située sur le côté sud, entre la 9<sup>e</sup> avenue et la 10<sup>e</sup> avenue;

12° Sur la 8<sup>e</sup> Avenue :

- a. #RD645, située sur le côté ouest, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est;

13° Sur la 10<sup>e</sup> Avenue :

- a. #RD693, située sur le côté ouest, entre la rue Masson et l'avenue Laurier Est;

D'édicter en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M.,c. C-4.1), l'ordonnance 2019-26-037, jointe à la présente, à cette fin;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

**CA19 26 0170**

**Édicter une ordonnance dans le cadre du projet de réaménagement de la Plaza St-Hubert, pour l'ajout de 130 places de stationnement tarifées sur le côté Ouest de la rue St-Hubert entre les rues Bellechasse et Jean-Talon en vigueur de 9h à 21h du lundi au vendredi, de 9h à 18h le samedi et de 13h à 18h le dimanche**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'implanter un total de 130 espaces de stationnement tarifés selon une tarification horaire de 1,25 \$, d'une durée maximale de trois heures, selon l'horaire suivant : 9 heures à 21 heures en semaine, de 9 heures à 18 heures les samedis et de 13 heures à 18 heures les dimanches, répartis de la façon suivante :

- 1° Sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre les rues Jean-Talon Est et Bélanger, un total de 25 places tarifées : RB350 à RB354 et RB363 à RB387;
- 2° Sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre les rues Bélanger et Saint-Zotique Est, un total de 35 places tarifées : RB394 à RB438;
- 3° Sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre les rues Saint-Zotique Est et Beaubien Est, un total de 35 places tarifées : RB444 à RB450, RB452 à RB458, RB463 à RB469, RB471 à RB473, RB477 à RB485 et RB487;
- 4° Sur la rue Saint-Hubert, côté ouest, entre Beaubien Est et de Bellechasse, un total de 35 places tarifées : RB495 à RB506, RB510 à RB523 et RB527 à RB535;

D'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M.,c. C-4.1), l'ordonnance 2019-26-038, jointe à la présente, à cette fin;

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1196235003

---

**CA19 26 0171**

**Édicter une ordonnance - Interdire la circulation des véhicules routiers sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, les jeudis, vendredis, samedis, dimanches et les jours fériés, de 11 h à 17 h, du 6 juin au 20 octobre 2019 inclusivement**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'interdire la circulation des véhicules routiers, sur la place du Marché-du-Nord (voies nord et sud) bordant le marché Jean-Talon, entre les avenues Casgrain et Henri-Julien, tous les jeudis, vendredis, samedis et dimanches, de 11 h à 17 h, du

jeudi 6 juin au dimanche 20 octobre 2019 inclusivement, ainsi que les lundis 24 juin, 1<sup>er</sup> juillet, 2 septembre et 14 octobre 2019;

D'édicter à cette fin l'ordonnance 2019-26-039, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1197624001

---

#### **CA19 26 0172**

**Donner avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) » à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée**

La mairesse suppléante de l'arrondissement, Madame Christine Gosselin, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une rue partagée et dépose le projet de règlement.

40.05 1194543001

---

#### **CA19 26 0173**

**Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » (01-279-60) afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'interdire certains usages commerciaux et industriels dans les zones 0613 et 0616**

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'interdire certains usages commerciaux et industriels dans les zones 0613 et 0616.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1190963007

---

**CA19 26 0174**

**Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99) », (01-279-59) afin de créer la nouvelle zone 0815 et lui attribuer les usages de la catégorie E.1(3), de modifier les usages autorisés dans la zone 0434 et de modifier une disposition limitant le nombre de bâtiments principaux par terrain pour la zone 0502**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99) », (01-279-59) afin de créer la nouvelle zone 0815 et lui attribuer les usages de la catégorie E.1(3), de modifier les usages autorisés dans la zone 0434 et de modifier une disposition limitant le nombre de bâtiments principaux par terrain pour la zone 0502 » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé; « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) et le Règlement de lotissement de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (RCA-99) » (01-279-59) afin :

1. De créer la nouvelle zone 0815 et lui attribuer la catégorie d'usages E.1(3);
2. D'autoriser les usages de la catégorie E.4(1) dans la zone 0434;
3. De modifier l'article 27 du *Règlement de lotissement de l'arrondissement* (RCA-99) pour autoriser l'agrandissement et la construction de plusieurs bâtiments par terrain pour la zone 0502.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1198303002

---

**CA19 26 0175**

**Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-12)**

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-12) » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23) » (RCA-23-12).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1197135002

---

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 15.

---

François William Croteau  
Maire d'arrondissement

---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2019.